

# CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

ISSN 0769-0177

10  
1997



Champ de conduite de compagnon charpentier. Œuvre de Leclair, Bordeaux, circa 1825.

a midi les compagnons qui travaillaient au pont sont venus sur le chantier pour faire la farandolle avec un tambour ils étoient tous armés portant avec eux un drapeau rouge puis s'étant avancés de gigue ils ont donné le signal à la populace de Savaniet ce qu'ils ont effectivement fait et en sont venus aux coups de fusils.

# COMMENT MONTPELLIER FAILLIT AVOIR UNE SUPER STATUE DE JEANNE D'ARC

par Yvon COURTY

En décembre 1913, un débat très animé intervint au sein du Conseil municipal de Montpellier à propos de l'opportunité de l'érection d'une statue équestre de Jeanne d'Arc.

En effet, un Comité comprenant, en principe, des personnalités et des représentants des divers partis politiques, s'était constitué dans le but de recueillir des fonds en vue d'élever, un monument à Jeanne d'Arc. Le 22 mai 1913, l'amiral Servan, président de ce comité, avait écrit au Maire, Paul Pezet, pour l'informer de sa constitution et solliciter son adhésion personnelle à ce groupement, mais également pour demander à la Municipalité l'attribution d'un emplacement pour la statue, à désigner de préférence parmi les trois suivants qui avaient retenu la faveur du comité : espace de l'ancienne Halle aux colonnes, qui venait d'être démolie en 1912 (Place Jean Jaurès actuelle), square de la gare de Palavas (aujourd'hui disparu), extrémité nord de l'Esplanade.

Peu après l'envoi de cette lettre, les représentants des partis de gauche entrés au comité provisoire se retirèrent car ce Comité était essentiellement composé d'éléments antirépublicains ou réactionnaires. Mais le comité poursuivit activement la collecte des fonds qu'il s'était proposé d'effectuer, avec succès d'ailleurs, puisqu'il réussit à rassembler rapidement les sommes nécessaires à la réalisation de son projet. C'est pourquoi, le 4 novembre suivant, l'amiral Servan adressa une seconde lettre au Maire, le priant de soumettre au conseil les trois demandes suivantes : 1/ Contribution à la souscription. 2/ Acceptation par la ville du monument déjà prêt à être exécuté. 3/ Concession au Comité de l'un des trois emplacements précédemment sollicités.

Le Conseil municipal se trouva alors fort embarrassé. S'il acceptait le don de la statue, il ne pouvait, pour son érection, que lui attribuer l'un des trois emplacements proposés par le Comité, car reléguer ce monument à la périphérie de la cité, ce serait infliger une sorte d'ostracisme à Jeanne d'Arc, incarnation de l'âme populaire.

Mais le Conseil voyait essentiellement dans l'établissement d'un monument à Jeanne d'Arc sur un emplacement public de la ville, une menace de trouble pour l'avenir. En effet, ce projet n'était pas exempt d'arrière-pensées politiques, car il intervenait à une époque où, à Paris et dans les grandes villes, la célébration de Jeanne d'Arc - qui venait d'être récemment béatifiée par l'Eglise - était devenue le prétexte à une agitation périodique entraînant des perturbations de la voie publique lors de manifestations opposant royalistes et républicains.

En second lieu, l'assemblée municipale estimait qu'il n'y avait pas de motivation particulière justifiant l'érection à Montpellier d'une statue de Jeanne d'Arc. Notre patriotisme populaire, pensait-elle, justifierait aussi bien l'érection d'un monument aux soldats de Valmy, à Gambetta pour sa conduite pendant l'année terrible, et à tant d'autres héros des luttes contre les invasions étrangères, ou, tout simplement, un "Monument aux Enfants de l'Hérault morts pour la Patrie", en supposant, il est vrai, que tous ceux-ci trouvent dans notre ville des sympathies suffisamment dorées pour solder les frais de leurs monuments.

En troisième lieu, nos édiles se souciaient aussi de l'opinion de leurs électeurs, profondément froissés dans leurs sentiments républicaines et tolérants par le caractère agressivement réactionnaire et religieux revêtu jusqu'en ces derniers temps par la campagne menée en l'honneur prétexté de Jeanne d'Arc, et qui seraient certainement mécontents de voir leurs élus prêter leur appui à un projet dont la réalisation fournirait surtout des facilités aux agitateurs de droite.

Enfin, le monument lui-même n'était pas sans soulever de sérieuses objections en raison de ses dimensions imposantes, certaines de ces objections mettant même en cause sa valeur artistique. En effet, la statue, si le projet du Comité se réalisait, ne serait pas un modeste monument inaperçu au coin d'un carrefour. Ses dimensions seraient grandioses puisque l'amiral Servan avait déclaré que la hauteur pour le seul piédestal ne pourrait être inférieure à six mètres ! Placée bien en vue, elle retiendrait tous les regards. Quant à la valeur artistique de l'oeuvre, elle était contestée par plusieurs conseillers, qui avaient eu la chance de pouvoir apercevoir la maquette dans la vitrine d'un magasin de la rue de la Loge<sup>1</sup> où elle avait été, l'après-midi du même jour, présentée à la population montpelliéraine. Mais le Comité n'avait eu la courtoisie ni d'en informer l'assemblée municipale, ni de lui faire l'honneur d'une présentation en avant-première ; l'amiral Servan ayant seulement, quelque temps auparavant, montré aux seuls membres de la Commission municipale deux photographies de l'objet au format d'une carte de visite. Le Conseil municipal ne mettait nullement en cause le talent du jeune sculpteur<sup>2</sup>, mais celui-ci, ayant reçu des auteurs de la commande l'invitation de faire neutre politiquement et confessionnellement, avait vu l'envolée de son génie limitée à la satisfaction à donner à ses commettants. Le résultat de son travail n'apparaissait pas très heureux aux yeux de certains de nos édiles. Le rapporteur de la Commission municipale n'y voyait : "qu'une jeune amazone, déguisée en soldat, montée sur un large percheron et sans doute médiocre cavalière, car, incroyable précaution avec une si lourde bête, un palefrenier vêtu d'une cotte de mailles, maintient l'animal par le mors. Un souci manifeste d'éviter les brusques inégalités du sol se lit sur la physionomie de l'écuyère. En bas relief, une sorte de jeu de massacre symbolise sans doute les combats et leurs chances. La neutralité de l'inspiration est incontestable, mais la neutralité pure et simple n'étant pas une fin suffisante à l'art, nous craignons très sincèrement que bien avant quelques dizaines d'années, le spectacle de la neutralité atteinte ne parvienne plus à nous éviter les haussements d'épaules de nos descendants." Le rapporteur ajoutait ensuite :

*"Nous pensons que posséder une oeuvre de vastes proportions, sur un emplacement d'une ville de l'importance et de la notoriété de Montpellier, est un honneur digne des plus grands parmi les sculpteurs, et tout en appréciant à sa valeur une libéralité, même représentant un sacrifice minime en regard de la fortune de ses auteurs, nous nous refusons personnellement à sanctionner un geste au rabais. Il s'agit de savoir si une réunion de personnalités privées est en droit d'exiger impérativement du*

<sup>1</sup> Il s'agissait de la vitrine de la bijouterie CABANON, aujourd'hui remplacée par le magasin de chaussures MYRYS.

<sup>2</sup> Il s'agissait de Paul Dardé, le sculpteur lodévois, tout jeune alors - il n'avait que 25 ans - qui devint célèbre par la suite, et qui est d'ailleurs l'auteur de la statue de Jeanne d'Arc, oeuvre totalement différente de celle qui suscita cette polémique, qui se trouve maintenant en bordure du boulevard Pasteur.

*Conseil la pose au front de notre ville de n'importe quelle verrue qu'il leur plaira de baptiser Jeanne d'Arc ?"*

Comme bien l'on pense cette opinion ne fut pas du goût de tout le monde dans l'opinion publique montpelliéraine, d'autant plus qu'à la même époque, une polémique du même style était en train de se développer à propos du monument Rabelais, qu'un Comité privé analogue à celui présidé par l'amiral Servan, se proposait de faire élever sur une place de Montpellier : la maquette du sculpteur Villeneuve ayant été préférée à celle de son confrère Magrou.

Cela donna l'occasion à l'hebdomadaire, **La vie Montpelliéraine et Régionale**, dans son numéro du 18 janvier 1914, et sous la plume de son chroniqueur Remember, de s'élever en ces termes contre les conclusions du rapporteur :

*"Nous estimons, et tous ceux qui jetteront les yeux sur la reproduction photographique de la maquette estimeront avec nous, que les appréciations du rapporteur sont d'autant plus injustifiées qu'il s'est trouvé seul à les formuler, nous voulons dire qu'aucun critique d'art, qu'aucun journal n'a soulevé d'objections au point de vue artistique, à propos de l'oeuvre qu'on voulait offrir à la ville."*

En définitive, la municipalité reprochait au Comité de n'avoir pas été guidé par le souci d'observer la vraie neutralité, qui est l'impartialité de l'Histoire, et de n'avoir pas voulu offrir à notre ville une fidèle effigie de la pure héroïne "cette ravissante image de la Patrie vue pour la première fois" selon Michelet.

La grande majorité du Conseil était hostile au projet et encore, parmi les rares conseillers qui auraient pu s'y montrer favorables, ceux-ci ne le faisaient qu'en émettant des exigences que le Comité aurait certainement rejetées, comme celle-ci par exemple : que soit gravée sur le socle l'inscription : "A la gloire de Jeanne d'Arc, fille du peuple, reniée par son roi, brûlée par l'église comme hérétique, sorcière et relapse."

Le Maire résumait bien l'opinion du Conseil en déclarant que "la noble figure de Jeanne d'Arc, telle qu'elle se dégage de l'Histoire, aurait pu mettre tous les Français d'accord pour glorifier la fille du peuple, incarnation du patriotisme et libératrice de la France. Malheureusement, les passions politiques et religieuses soulevées à propos de cette glorification, le caractère qu'on a cherché à lui donner dans tout le pays ne doivent pas permettre d'y donner suite en ce moment."

"Les passions une fois apaisées, le calme s'étant fait dans les esprits, j'estime personnellement que si un monument digne à la fois à tous les points de vue de l'héroïne et de la cité était offert à la Ville, le Conseil municipal aurait mauvaise grâce à opposer un refus."

Finalement, la proposition du Comité fut rejetée par 25 voix contre 3. Nous étions en 1914, des nuages menaçants s'amoncelaient dans le ciel européen, l'orage n'allait pas tarder à éclater, renvoyant à plus tard toutes ces discussions devenues inopportunes.

Jeanne d'Arc obtiendra finalement droit de cité, le 29 décembre 1918, dans l'euphorie de la Victoire si chèrement acquise, mais sous une apparence bien plus modeste, les fonds réunis pour la réalisation du projet, avant le conflit, ayant beaucoup perdu de leur valeur.



P. DARDÉ, sc<sup>t</sup>

Cliché SOLLEILLAND

**Maquette (ébauchée en cire)  
du monument adopté par le Comité  
pour la statue de JEANNE D'ARC  
à Montpellier**